



## Quand la collectivité recule sur le dialogue social !

Le 30 janvier dernier a eu lieu le premier Comité Social Territorial (CST) dit « *CST d'installation* ». A l'ordre du jour un seul dossier : le « *règlement intérieur du comité social territorial et sa formation spécialisée* » qui a été soumis au vote.

La collectivité a fait le choix de revenir sur des années de dialogue social en ne voulant plus ouvrir la possibilité de parole aux représentants suppléants lors des instances ce qui été pourtant acté jusque-là. Par ailleurs, dans un soucis d'économie les documents seront envoyés de façon dématérialisé même si FO a attiré l'attention sur le fait que certains agents rencontrent des difficultés d'accès à l'informatique. Enfin le délai de communication des convocations et des documents de travail est fixé à 8 jours avant la date de l'instance. Ce délai est beaucoup trop court pour pouvoir travailler de manière constructive.

La réponse de l'administration, pour ce qui concerne le droit de parole : « *les suppléants assistent déjà au débat c'est déjà bien* » et pour les documents « *cela vous laisse déjà assez de temps* ».

Notre organisation FO, la CGT ainsi qu'une élue de l'opposition ont votées contre (la CFDT « pour » la diminution du dialogue social). Pour nous le dialogue social passe par des échanges entre les différents membres du CST et de l'administration lors des instances même si ceux-ci sont suppléants pour le bien de la collectivité. Les délais ainsi que le format ne correspondent pas à un fonctionnement correct pour les représentants de nos organisations.

L'élue de l'opposition présente a fait part de sa déception quant au recul du dialogue social sur ce sujet et en faisant aussi un parallèle sur le manque d'échanges sur d'autres dossiers comme le Ségur de la santé.

Réponse de la Vice-présidente « *c'est un dossier en cour qui devait être débattu ce matin mais le président été malade* ».

Pas de chance... le dialogue social devra attendre. Nous pouvons juste souhaiter un prompt rétablissement à notre Président en attendant que le dialogue social se rétablisse avec l'administration.

Privas le, 1<sup>er</sup> février 2023